

Technologiste de laboratoire médical (TLM)

Les technologistes de laboratoire médical au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, la technologie de laboratoire médical est une profession réglementée. Pour travailler dans ce domaine, il faut effectuer une démarche de reconnaissance de qualification étrangère et fournir tous les documents demandés.

Les technologistes (ou technologues) de laboratoire médical (TLM) sont en demande tant dans les grandes villes que dans les plus petites collectivités partout au Nouveau-Brunswick, et des postes sont offerts dans les deux langues officielles de la province, soit en français et en anglais.

La plupart des TLM travaillent dans des hôpitaux, mais des postes sont également offerts dans les laboratoires privés, les cliniques communautaires, les centres de santé publique, les laboratoires de recherche universitaire, les entreprises de biotechnologie et les laboratoires spécialisés.

Pour obtenir son permis d'exercer au Nouveau-Brunswick, un TLM doit être reconnu compétent après avoir effectué une démarche de reconnaissance de qualification étrangère dans les cinq disciplines générales de la technologie de laboratoire médical : chimie clinique, hématologie, microbiologie clinique, science transfusionnelle et histotechnologie. La génétique clinique et la cytologie sont des domaines spécialisés, et les TLM qui

La reconnaissance des titres étrangers est une démarche permettant de vérifier si les connaissances, les compétences, l'expérience de travail et la formation acquises dans un autre pays sont comparables aux normes visant les professions et métiers canadiens.

se spécialisent dans l'une de ces deux disciplines peuvent obtenir un permis d'exercice restreint pour travailler dans leur domaine.

Les TLM jouent un rôle central dans les soins aux patients puisqu'ils fournissent aux médecins les renseignements dont ils ont besoin pour poser des diagnostics précis. Pourtant, peu de gens connaissent le

travail des TLM parce qu'ils œuvrent surtout en coulisses, c'est-à-dire dans les laboratoires.

Nécessitant une pensée critique, les sciences laboratoires impliquent la résolution de problèmes, l'analyse de spécimens, l'utilisation d'équipement de haute technicité et d'interfaces informatiques, le tout afin d'assurer des résultats de tests précis et opportuns. Le TLM interprète en outre les données qu'il obtient et les liens entre les résultats et les diverses maladies et affections.

L'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB) a été fondée en 1948, après la formation du volet néo-brunswickois de l'ancienne Société canadienne des technologistes de laboratoire (SCTL); elle est régie par la Loi relative à l'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick est la deuxième province à avoir réglementé la pratique de la technologie de laboratoire médical.

Comment faire reconnaître des titres de compétence?

Vous pouvez amorcer votre demande dans votre pays d'origine, mais vous devrez toutefois passer un examen de certification au Canada. L'Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick (ATLMNB, à www.nbsmlt.nb.ca) est l'organisme de réglementation provincial de cette profession, bien que la reconnaissance des titres soit centralisée à l'échelle nationale – elle s'effectue auprès de la Société canadienne de science de laboratoire médical (SCSLM, à www.scslm.org). Nous vous invitons à visiter le site de la SCSLM et à

cliquer sur l'onglet « Technologistes internationaux » pour en savoir davantage sur les exigences et les frais ou pour obtenir d'utiles ressources.

La SCSLM effectue l'évaluation des connaissances acquises (ECA) des TLM formés à l'étranger qui en font la demande; cette démarche requiert habituellement de quatre à six semaines.

Il faut suivre trois étapes pour devenir technologiste de laboratoire médical :

- Être jugé admissible à l'examen de certification nationale de la SCSLM; pour ce faire, on peut soit :
 - réussir un programme de formation en technologie de laboratoire médical agréé par l'Association médicale canadienne, ou
 - réussir la démarche d'ECA de la SCSLM.
1. Après avoir reçu votre confirmation d'admissibilité à l'examen de certification nationale de la SCSLM, vous pouvez demander un permis temporaire si vous avez trouvé un emploi au Nouveau-Brunswick. Ce permis temporaire vous permettra d'acquérir de l'expérience clinique avant de vous présenter à l'examen de certification. Une lettre de confirmation de votre employeur attestant votre emploi et un document confirmant l'admissibilité à l'examen de la SCSLM sont alors requis.
 2. Réussir l'examen de certification nationale de la SCSLM :
 - les candidats doivent présenter une demande et payer les frais qui s'appliquent;
 - l'examen est offert trois fois par année, à plusieurs endroits au Canada;
 - il n'est pas nécessaire d'habiter au Canada pour se présenter à l'examen, mais il faut le passer ici, au Canada.

3. Après avoir réussi l'examen, le TLM doit communiquer avec l'ATLMNB pour son adhésion et recevoir son permis d'exercer.

Trouver un emploi au Nouveau-Brunswick

Il vaut toujours mieux prendre le temps de vérifier les exigences d'emploi et d'établir un plan pour trouver du travail. Et il ne faut pas hésiter à demander de l'aide. Vous pouvez accéder à de nombreuses ressources tant avant votre arrivée au Nouveau-Brunswick qu'une fois sur place. Visitez le site de l'ATLMNB pour connaître les postes présentement affichés. Les agences de services aux immigrants financés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada offrent en outre des services gratuits aux Néo-Canadiens.

Ressources supplémentaires

Réseau de santé Horizon;
www.horizonnb.ca

Réseau de santé Vitalité;
www.santevitalitehealth.ca

Portail Immigration du Nouveau-Brunswick; www.gnb.ca/immigration

Citoyenneté et Immigration Canada;
www.cic.gc.ca

Service Canada;
www.servicecanada.gc.ca

Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers;
www.competences.gc.ca

Service Nouveau-Brunswick;
www.snb.ca

Emplois N.-B.; www.emploisnb.ca

Travailler au Nouveau-Brunswick;
www.travailleraucanada.gc.ca/newbrunswick-nouveaubrunswick

De nombreuses ressources vous sont offertes pour vous aider à trouver un emploi au Nouveau-Brunswick, y compris les organismes de services aux immigrants et les centres d'emplois; visitez www.gnb.ca/immigration.

Avant votre arrivée

Vous pouvez faire une foule de choses pour améliorer vos chances de réussite en attendant votre arrivée au Nouveau-Brunswick.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (www.competences.gc.ca) est une agence du gouvernement du Canada qui offre d'intéressantes ressources. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a également des outils spécialement conçus pour vous aider à amorcer votre nouvelle vie au Canada; visitez le www.gnb.ca/immigration.

Si vous avez fait vos études dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devrez passer un examen des compétences linguistiques (test d'écoute, de lecture, et d'expression écrite et verbale). Cette évaluation linguistique s'effectue en deux étapes :

1. examen technique – compétences linguistiques devant être acquises avant l'étude du dossier d'ECA;
2. équivalence et admissibilité à l'examen – compétences linguistiques devant être acquises pour être admissible à l'examen (supérieures à celles requises pour l'examen technique).

Si vous devez améliorer vos aptitudes en français ou en anglais, nous vous conseillons d'y voir avant d'arriver au Canada.